

# CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 28 octobre 2011

\*\*\*

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales  
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

\*\*\*\*\*

### **Financement des travaux d'assainissement**

Il est décidé de contracter un emprunt de 25 000€ auprès de la Banque Populaire pour une durée de 10 ans au taux de 3.89%

De même, dans l'attente du reversement des subventions, du FCTVA et des quotes-parts des propriétaires, il est décidé de contracter un prêt-relais d'un montant de 85 000€ pour une durée de 2 ans auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 3.11%.

### **Carte communale**

Le conseil municipal approuve définitivement la Carte communale et décide de la présenter au représentant de l'Etat.

### **Urbanisme : Taxe d'aménagement**

Le conseil municipal décide d'instaurer la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune de Choussy à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 au taux de 1%, et de maintenir la PVR et la PRE jusqu'au 31/12/2014.

### **Etude de devis**

Il est décidé l'achat de 10 bancs auprès de la Société VEDIF au prix de 35€ l'unité.

Le devis de l'entreprise BOURDON pour le remplacement de 2 portes à la salle communale est accepté pour un montant de 1 226.75€ HT, soit 1 467.19€ TTC.

Il est décidé du nettoyage de la hotte de la cantine par la société IGIENAIR pour un montant de 405.00€ HT, soit 484.38€ TTC.

### **Rapport annuel du SIAEP Sassay :**

Le conseil approuve le rapport annuel du SIAEP SASSAY à l'unanimité.

### **Modification du budget Assainissement :** Virement de crédit

Le conseil décide d'approvisionner 100€ sur la ligne de crédit D 658 et de réduire de 100€ la ligne de crédit 615.

Fait et affiché à CHOussy, le 4 octobre 2011

*LE MAIRE*

Thierry GOSSEAUME